



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS, le Jeudi 05 octobre**
Présents : **10** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : **14** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal **29 septembre 2023**

Présents : **10** Votants : **14**
BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean,~~ TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
~~BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas,~~ BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine,
RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT~~
~~Délizia,~~ de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés : LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir :

Mme WATRIN Béatrice à Mme TURPIN Sylvie, Mr ETIENNE Jean à Mr BARRAUD Vincent, Mr BOITIER Jean-Louis à Mr MOTARD Daniel, Mme GAGNADRE à Mme Josselyne AUTIN Martine,

Mr FOUCHER Nicolas à Mr BARRAUD Vincent : non recevable

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 062-2023-10-003 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – PROJET FAMILIAL ET SOCIAL

Le maire fait état au conseil municipal de différentes offres de services faites aux familles du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et indique que la CARA s'est engagée auprès de la CAF à porter un projet d'établissement de convention territoriale globale montrant un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la CAF et les élus du territoire permettant d'optimiser, de préserver, voire de développer une offre adaptée aux besoins des familles.

Il présente aux élus le projet de Convention Territoriale Globale et les invite à se prononcer sur ce projet.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la Convention d'Objectif et de Gestion arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales,

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 11 octobre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

Le maire rappelle au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est actuellement engagée dans une démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG), dispositif national qui accompagne les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique globale d'action sociale et familiale : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation et vie sociale.

Contractualisée entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, les SIVOM et les communes gestionnaires d'équipements cofinancés par la Caisse d'Allocations Familiales, la CTG est mise en œuvre par les parties prenantes dans le cadre de leurs compétences respectives.

Les travaux d'élaboration de la CTG ont permis de dégager la définition de 4 axes de développement :

1. Adaptabilité de l'offre de service 0-25 ans,
2. Professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles,
3. Accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans),
4. Mise en réseaux des acteurs.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique présentera la délibération relative à la Convention Territoriale Globale lors de son conseil communautaire du 19 octobre 2023.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

➤ **Décide de l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale et tout document afférent.**



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 11 octobre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr